

RESEAU CAMEROUNAIS DES
ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Justice - Paix - Solidarité



CAMEROON NETWORK OF
HUMAN RIGHTS ORGANISATIONS

Justice - Peace - Solidarity

www.recodh.org

BP: 17148 Yaoundé Tel: (+237) 243 80 69 71 / 6 77 43 63 39 / 6 94 99 29 95

E.mail: recodh@recodh.org / recodhcameroun@gmail.com

Yaoundé - Tsinga, 2^e étage Immeuble Tonton bar, face TOTAL Ecole de Police.

MEMORANDUM

DU RESEAU CAMEROUNAIS
DES ORGANISATIONS DES DROITS
DE L'HOMME - **RECODH** -

A

**Son Excellence EMMANUEL MACRON,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE Française**

à l'occasion de sa visite officielle
au Cameroun,
du 25 au 27 Juillet 2022



Yaoundé, Juillet 2022

MEMORANDUM DU RESEAU CAMEROUNAIS DES ORGANISATIONS DES DROITS DE L'HOMME (RECODH)

A

**Son Excellence EMMANUEL MACRON,
Président de la République Française,
à l'occasion de sa visite officielle au Cameroun,
du 25 au 27 Juillet 2022**

Excellence Monsieur le Président de la République,

- a. Le Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH),
faîtière des organisations et des mouvements des Droits de l'Homme au
Cameroun, vous présente ses compliments et vous remercie d'avoir répondu
favorablement à l'invitation de Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président
de la République du Cameroun, aux fins de réaliser votre première visite
officielle en terre camerounaise du 25 au 27 juillet 2022, au lendemain de votre
brillante réélection à la magistrature suprême de votre pays.

- b. L'intérêt que votre pays accorde à la promotion et à la protection des droits de
l'homme, ainsi que vos actions passées comme récentes en faveur de la paix et
de la cohésion entre acteurs de la scène internationale, ne sont plus à
démontrer. Vos actions dans ces différents chantiers renforcent notre intérêt à
nous adresser à vous à l'entame de ce mémorandum, par ce simple morceau
de prose en langue d'oïl : ***Soyez le bienvenu, M. le Président Emmanuel
MACRON, vous qui marchez sur les traces de René CASSIN.***

Votre Excellence,

- c. Ce René CASSIN, figure emblématique du panthéon Français, a une personnalité plurielle. De ses origines à ses différentes occupations de **juriste, soldat, diplomate, résistant et homme politique**, il a en toile de fond un triptyque essentiel : un engagement inconditionnel pour les droits de l'homme, la défense des libertés fondamentales et la lutte pour une France libre et ouverte au monde.
- d. La communauté des défenseurs des droits de l'homme retient de lui son rôle unique de Rapporteur du projet de Déclaration universelle des droits de l'homme à l'Assemblée générale de l'ONU en 1948, sa récompense méritée vingt ans plus tard par le prix Nobel de la paix et le prix des droits de l'homme des Nations unies et en fin, son brillant passage entre 1965 et 1968 au poste de Président de la Cour européenne des droits de l'homme. L'occasion de votre visite Excellence Monsieur le Président, nous amène à souligner combien René CASSIN a eu une vie de convictions et d'engagement. Son courage l'aura conduit à servir comme Membre du gouvernement de la France libre, Vice-président du Conseil d'État, membre du Conseil constitutionnel et fondateur de l'École des relations internationales, aujourd'hui Institut libre d'étude des relations internationales.
- e. **« Notre déclaration se présente comme la plus vigoureuse, la plus nécessaire des protestations de l'humanité contre les atrocités et les oppressions dont tant de millions d'êtres humains ont été victimes à travers les siècles et plus particulièrement pendant et entre les deux dernières guerres mondiales »**. Ces mots que nous devons à René CASSIN, raisonnent chez nous comme toute la substance de la Déclaration Universelle des droits de l'homme. Témoin privilégié des deux grandes guerres, il aura tour à tour troqué sa robe d'Avocat au barreau de Paris pour un treillis de caporal – chef, embarqué sur le navire britannique dénommé Ettrick pour rejoindre les

porteurs des idéaux d'une France libre et forte, malgré son état de mutilé à 65% depuis Octobre 1914. Il aura surtout compris l'absurdité de la guerre et les vertus du dialogue et de la co - construction d'un monde qui prévient la terreur et la violence aveugle.

Votre Excellence,

- f. Nous inscrivons votre visite officielle dans notre pays dans le cadre de vos multiples actions de quête d'un nouveau paradigme dans les relations internationales à travers l'apurement des passifs douloureux par le dialogue structuré et suivi, sous tendu par cette image d'une France exemplaire dans sa façon d'être avec les autres peuples, de dialoguer et de multiplier des actions pour apaiser la scène internationale.
- g. En rapport avec ce processus de renouvellement de paradigme des relations internationales, nous avons suivi avec un intérêt particulier le 28ème Sommet Afrique-France qui s'est tenu le 8 octobre 2021 à Montpellier. Nous avons également suivi les réunions du Conseil de suivi des recommandations dudit sommet, avec l'honneur de participer à celle tenue à Yaoundé les 22 et 23 juin 2022. L'un des faits marquants de ce 28ème sommet, a été le bouleversement de son format traditionnel de rencontre au sommet entre Chefs d'Etats et de Gouvernement, pour une plateforme de dialogue structuré avec l'Afrique des peuples, représentée par sa jeunesse et les acteurs de la société civile, en vue de poser les jalons fondateurs d'une nouvelle relation France – Afrique.
- h. C'est donc fort de cette compréhension sans équivoque que nous avons pris l'initiative de vous adresser ces quelques mots.
- i. Ce mémorandum est donc notre petite pierre apportée avec la plus grande modestie à ce chantier élogieux et nécessaire dans notre contexte local et régional marqué par des crises sécuritaires multiples. Dans cette optique, nous estimons qu'il y ait un besoin urgent de la contribution des entreprises à la

promotion et à la protection des droits de l'homme et une soif d'un environnement entrepreneurial empreint de justice, favorable à l'expression et à la jouissance des libertés publiques et de la démocratie.

Sur notre contexte local et régional marqué par des crises sécuritaires multiples,

- j. **Les crises sécuritaires** hypothèquent le développement harmonieux de nos contrées au niveau national comme régional, à cause de leurs coûts inestimables en matière de violations et d'abus des droits de l'homme, des pertes humaines et matérielles, du ralentissement des économies locales et surtout, l'effondrement de l'éducation avec des situations d'analphabétisme de retour.
- k. Nous réaffirmons que la sécurité collective est aujourd'hui conditionnée par des actions concertées des Etats à travers les forces nationales de défense et de sécurité, **avec au niveau local, des synergies portées par la société civile**, dans une démarche de prévention des conflits et de lutte contre la radicalisation des couches jeunes, en leur offrant des alternatives crédibles et durables.

Sur la contribution des entreprises à la promotion et à la protection des droits de l'homme,

- l. La taille et les ramifications des entreprises multinationales, avec une grande tendance à l'externalisation de certaines branches d'activités et de services, augmente le risque de non-respect des droits de l'homme par celles – ci. **Sur ce terrain, votre pays, la France, a une fois de plus été exemplaire, en prenant la Loi N°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.**
- m. En rendant obligatoire la mise en œuvre effective d'un plan de vigilance pour toute société qui emploie, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins cinq mille salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français, ou au moins dix mille salariés en

son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger, cette Loi a anticipé et rendu contraignant l'essentiel des dispositions du cadre de référence «protéger, respecter et réparer» des Nations Unies contenues dans les Principes Directeurs Relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme.

- n. En effet, le plan de vigilance comporte les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de l'entreprise de celles de ses filiales qu'elle contrôle directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.
- o. Le fait que la Loi de 2017 suggère que le plan soit élaboré en association avec les parties prenantes de la société, le cas échéant dans le cadre d'initiatives pluripartites au sein de filières ou à l'échelle territoriale, ouvre la possibilité à une participation bénéfique de la société civile. Nous vous rassurons de la disponibilité des acteurs locaux de la société civile, à accompagner ce type de démarche, dans une logique de consolidation de l'Etat de droit grâce à une contribution plus sentie des entreprises à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Sur la soif d'un environnement favorable à l'expression et à la jouissance des libertés publiques et de la démocratie, avec une emphase sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, des avocats et des journalistes,

- p. Le maintien d'un environnement favorable à l'expression et à la jouissance des libertés publiques et de la démocratie est un sujet important qui s'invite régulièrement dans les échanges au niveau national comme bilatéral et multilatéral, comme une préoccupation majeure tant des populations que de la

société civile, plus spécifiquement celle qui travaille sur la promotion et la protection des droits de l'homme à laquelle on peut associer les Avocats et les journalistes.

- q. En effet, la promotion et de la protection des droits de l'homme ne peuvent être efficaces et effectives que s'il y a des défenseurs des droits de l'homme libres d'exercer leurs actions. Or malgré un cadre légal attrayant, certaines pratiques continuent à compromettre la jouissance des libertés consacrées. Bien plus, certaines dispositions de la Loi de Loi n°2014-28 du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme, compromettent les avancées du code de procédure pénale de 2005.
- r. Nous nous félicitons du fait que la rencontre de Montpellier ait retenu l'idée d'un « **fonds d'innovation pour la démocratie** » pour « **accompagner la montée en compétences des acteurs des sociétés civiles africaines par le biais d'initiatives innovantes de promotion de la démocratie et de renforcement de l'Etat de droit.** ».
- s. L'orientation claire de ce fonds qui s'inscrit dans une démarche non partisane en s'abstenant de financer des partis et mouvements politiques est plus que louable. Nous souscrivons à sa logique d'« **appui aux initiatives des sociétés civiles, organisations, associations et collectifs indépendants impliqué dans les questions relatives aux droits humains, à la transparence des institutions politiques, aux libertés fondamentales, à la formation à l'exercice des droits civiques** ». Il viserait, en outre, à appuyer la recherche et « **l'innovation pour la démocratie** ».

Au vu de tout ce qui précède, permettez – nous, Excellence,

- t. De vous remercier pour la mise en place de multiples initiatives de soutien à la société africaine à l'instar des fonds du Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, qui nous a permis de conduire une initiative locale en partenariat avec **Avocats Sans Frontières France** sur la réduction de la surpopulation carcérale et l'accès à la justice qui sera facilitée par la prise d'un Décret pour l'application effective des peines alternatives telles que prévues par le Code pénal camerounais de 2016.
- u. De vous souhaiter un séjour fructueux en terre camerounaise, cette terre d'hospitalité et de potentiel qu'un partenariat équitable saura transformer en terre de plus grandes opportunités.

Excellence Monsieur le Président de la République,

- v. Certes vous êtes à Yaoundé, mais la force et l'énergie de votre discours du 8 mai 2016 à Orléans, à l'occasion de l'Hommage Officiel à Jeanne d'Arc vous y précèdent. Nous formulons le vœu que cette visite nous inspire, nous, camerounais, à rassembler les énergies autour d'un même projet, d'une même ambition, des mêmes valeurs, pour un nouvel idéal républicain.
- w. Nous renouvelons nos souhaits à votre endroit pour un agréable séjour, en vous rassurant de la qualité des relations que notre réseau entretient avec votre représentation diplomatique au Cameroun, laquelle saura sûrement fructifier les retombées de cette visite unique, afin qu'elle contribue au renforcement de la culture des droits de l'homme au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 22 Juillet 2022

Pour le RECODH,

**Le Coordonnateur national
(é) Joseph Désiré ZEBAZE**